

AFFAIRE N° 5. - Réalisation de plateaux verts à Saint-Denis

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Par délibération en date du 21 avril 1978, vous avez adopté à l'unanimité la liste des plateaux verts à réaliser dans les écarts de Saint-Denis, à savoir par ordre de priorité :

- MONTAGNE XV (actuellement en cours de réalisation)
- BRULE
- SAINT-FRANCOIS
- MONTAGNE XVIIe

Le quartier de Bellepierre n'avait pas été répertorié dans cette liste, la Municipalité ne disposant à cette époque d'aucun terrain adéquat.

Ayant entre temps fait l'acquisition dans ce secteur d'une parcelle suffisante pour servir d'assiette à la réalisation de ce plateau, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'une part, d'inclure dans la liste précitée le quartier de Bellepierre ;
- d'autre part, d'établir éventuellement un nouvel ordre de priorité.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marcel HOARAU. - donne lecture de l'avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics :

"Les Commissions sont d'accord pour inclure le Plateau Vert de Bellepierre dans la liste pré-établie et proposent de le mettre en quatrième position entre Saint-François et la Montagne 16e".

M. Marc GERARD. - Les plateaux verts permettent d'avoir une subvention du Conseil Régional de 200 000 Francs.

LE MAIRE. - A partir de cette année, le Conseil Régional donne un plateau tous les deux ans. Je ne peux que regretter cette décision car elle pénalise aussi les municipalités dynamiques et privilégiées. Je pense que c'est dû au fait que le C.R n'a pas suffisamment d'argent.

Mme Jeanine POUNY. - Demande si le Conseil Régional a attribué une subvention cette année pour la réalisation de plateaux verts à Saint-Denis.

LE MAIRE. - Précise que l'affaire va bientôt être réglée.

DISCUSSION

LE MAIRE. - Deux propositions ont été formulées en ce qui concerne le quartier de Bellepierre.

- Celle de l'ordre établi : c'est-à-dire mettre Bellepierre en fin de liste ;
- Celle des commissions : c'est-à-dire inclure Bellepierre en quatrième position (entre Saint François et Montagne 16e).

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Le premier avis obtient 14 voix

Le deuxième avis " 13 voix

LE PREMIER AVIS EST DONC ADOPTE A LA MAJORITE